

82/1264 du 30/12/1982

DECRET N° 82/1264/DGTFP.DFP/2303/4

Portant virement, reclassement et nomination
de certains instituteurs des cadres des Servi-
ces Sociaux (Enseignement) en tête Monsieur
KLASSINGAMIN, Son Hon.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1988 fixant le règlement sur
la Solde des fonctionnaires des cadres ;

(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 67/50/FP du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires relatifs
à l'ancienneté, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements,
notamment en son article 1er paragraphe 2 ;

(/u le décret n° 73/143 du 24.4.1975 fixant les modalités de
changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République
Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 74/454 du 11.12.1974 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement (Jeunesse et
Sports) et remplaçant les dispositions des articles 1, 2, 3, 5,
10, 13, 14, 15 et 20 du décret 63/79 du 26.3.1963 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;

(/u le décret n° 74/170 du 31.12.1974 brogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 75/154 du 3.1.1975 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 27.12.1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret n°
80/644 du 27.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;

(/u le décret n° 81/117 du 26.01.1981 relatif aux intérêts
des Membres du Gouvernement ;

(/u les arrêtés n°s 5320/MEI.DFP du 30.08.1981 ;

2132/MEI.DFP du 26.4.1981 ;

3276/MEI.DFP du 22.06.1981 ;

4261/MEI.DGTFP.DFP du 6.6.1981 ;

(/u la lettre n° 790/DGS.DAF du 20 Août 1982 du Directeur
Général des Agents transmettant les dossiers des intéressés ;

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets 73/143 et 74/454 des 24.4.73 et 17.12.74 susvisés, les Instituteurs des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent, titulaires du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive obtenu à la 4^{ème} session 1982 à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, sont versés dans les cadres des Services Sociaux (Jeunesse et Sports), reclassés à la catégorie A hiérarchie I et nommés Professeurs certifiés d'Education Physique et Sportive de 1^{er} échelon, indice 850 Acc = Néant./-

Mesieurs :- MIASSINGAMANA Jonathan : Instituteur de 2^o échelon

- MOUMDZ. Ambroise : Intituteur de 2^o échelon

- MOUFOSSÉ David : Instituteur de 1^o échelon.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates effectives de reprise de service des intéressés à la rentrée scolaire 1982-1983, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports,

Gabriel OBA-MOUNOU

Le Ministre du Travail
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO ILTSICHA

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

IMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGTF/DEF..... 3
DB..... 3
DCF..... 3
MJS..... 3
DLF..... 3
DGS..... 3
INTERESSES..... 3
DOSSIERS..... 15
LCCA/EC..... 2